

Procès-verbal n° 11 de la commission sportive

du 5 avril 2019

Présents : Gérard FAYARD , Jeannine MOURGUES , Pascal PEZAIRE .

. Match AS Coucouron / FC Arzon 2 du 31/03/19 , D3 , poule B .

Réserves du club de Coucouron concernant la participation de joueurs du FC Arzon au dernier match de l'équipe 1 qui ne joue pas ce week-end.

Après vérification des différentes feuilles de matches, la commission sportive constate qu'aucun joueur n'a participé à la rencontre précédente avec l'équipe 1 .

En conséquence la commission sportive confirme le résultat acquis sur le terrain :

Coucouron 0 / FC Arzon 5 .

Ces présentes dispositions sont susceptibles de recours devant la commission d'appel, selon les dispositions de l'article 3.1.1 du règlement disciplinaire, dans un délai de 7 jours , à compter de sa notification , dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4.1.2 du règlement disciplinaire annexé aux règlements généraux de la FFF .